

Proposition #6

## RÉPONDRE AUX ENJEUX ET PERSPECTIVES DE L'EHPAD



Fiche 6b

### TENDRE VERS UNE OFFRE DÉCLOISONNÉE, DIVERSIFIÉE ET PÉRENNE



#### Exposé de la

#### PROBLÉMATIQUE

- Les associations isolées mono-établissement, qui n'ont pas encore engagées des **travaux de rationalisation de leurs dépenses et de consolidation de leur offre**, nécessaires à la pérennisation de leur équilibre financier dans le contexte actuel, sont encore nombreuses.
- L'offre proposée par les établissements pour personnes âgées est encore trop **cloisonnée**. Elle est insuffisamment tournée vers les autres champs d'activité du secteur sanitaire et médico-social et ne s'inscrit pas systématiquement dans une filière de soins gériatriques.
- **La diversification des diverses formes d'accueil et de prise en charge** en EHPAD, nécessaire à l'évolution du modèle actuel en réponse aux nouveaux besoins des usagers, est insuffisante.
- L'absence de **continuité de soins infirmiers** dans les structures médico-sociales entraîne, de facto, une orientation « naturelle mais partiellement justifiée » vers les services hospitaliers.



#### SOLUTIONS

#### proposées par la FEHAP

- Insérer dans les CPOM, des associations isolées mono-établissement ou en difficulté financière, des objectifs de rationalisation de leurs dépenses et de mutualisation de leurs moyens.
- Faire preuve de tolérance sur les demandes d'autorisations et de certifications que font les EHPAD dans le but de diversifier leur offre d'accueil ou de prise en charge. Cette tolérance doit également s'appliquer pour la reconnaissance du caractère expérimental de nouvelles activités en EHPAD.
- Systématiser et structurer les filières gériatriques avec les divers dispositifs de coordination de parcours existants.
- Favoriser la permanence infirmière 24/24h en EHPAD après réévaluation des valeurs de points soins des tarifications partielles (afin d'absorber cette dépense supplémentaire) :
  - en systématisant la mutualisation des infirmières de nuit entre EHPAD (étendre et rendre pérenne les dispositions du « plan maladie chroniques 2014-2019 »)
  - en encourageant le partenariat avec des SSIAD de nuit
- Lever les freins financiers au développement de l'accueil temporaire en EHPAD (aussi bien pour l'utilisateur que pour le gestionnaire), de jour comme de nuit, afin d'en faire une offre d'appui ou de transition reconnue entre le domicile et l'établissement.



#### LES FACTEURS-CLÉS

#### du succès

- Mettre en place un observatoire national des solutions innovantes d'accueil en EHPAD afin de recenser toutes les initiatives de spécialisation et de diversification de l'offre existante.
- Établir une cartographie nationale des EHPAD PNL isolés sur le territoire, afin d'encourager une consolidation de l'offre de manière ciblée.